

● (1140)

Il est grand temps que la Chambre accepte ses responsabilités. Il faudrait rappeler, chaque fois que le gouvernement dépense, qu'une partie de la somme appartient aux gens de nos circonscriptions. J'ai l'intention de faire tout mon possible pour veiller à ce que nous obtenions le maximum de ses moindres dépenses.

Il faut que nous engagions une action afin d'atteindre deux buts. Il faut changer la portée de cette mesure pour qu'elle soit comprise par ceux qu'elle frappe et pour que le fisc soit moins gourmand. Le gouvernement, dans sa folle hâte de regarnir ses coffres pour dépenser à sa guise, piétine les droits des particuliers d'une façon que, personnellement, en tant que député, je réproouve.

Avant de me faire élire aux Communes, j'ai exercé le droit fiscal. J'ai eu connaissance de cas où un avis de cotisation était émis contre un contribuable une journée et le lendemain, un certificat, ayant l'effet d'un jugement d'un tribunal fédéral, était obtenu en vertu de dispositions actuelles de la loi auxquelles le projet de loi à l'étude ne change rien. Le jour suivant l'avis de cotisation, un bref d'exécution est obtenu et signifié, et les biens du contribuable sont saisis et emportés par l'huissier. Il s'agit de biens commerciaux. Je suppose qu'étant donné la façon dont les députés réagissent à la fermeture d'entreprises, il en faudrait beaucoup pour leur tirer des larmes. Je voudrais raconter à la Chambre l'histoire d'une dame âgée de Southampton, en Ontario, qui a eu le malheur de recevoir de son fils un cadeau qui lui a permis, à elle et à son mari, d'acheter une maison modeste dans cette ville. Elle et son mari ont fourni une partie du prix d'achat de la maison. Pour que ce soit plus facile d'obtenir une hypothèque, le fils est devenu copropriétaire et s'est engagé à effectuer les paiements. Or, le fils n'ayant pas payé son impôt sur le revenu, a quitté le Canada. Ses parents habitent toujours au même endroit, mais ils n'y resteront pas longtemps, car le ministère du Revenu a envoyé l'huissier saisir la maison de cette septuagénaire qui elle n'a jamais eu de dettes envers le ministère du Revenu national.

J'ai dit à la Chambre, monsieur le Président, que les lois de l'impôt ne sont pas justes. Je comprends qu'on soit sans pitié quand des biens commerciaux sont saisis et revendus. Nous avons ici un très bel exemple d'une contribuable qui personnellement ne doit rien au fisc, mais qui va perdre sa maison au milieu de l'hiver à cause du zèle du ministère du Revenu national. C'est de situations comme celle-là que la Chambre doit tenir compte quand elle étudie les corrections à apporter à la loi pour le bien des Canadiens.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le débat se poursuit.

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je veux participer au débat et non poser une question. Je voudrais parler du projet de loi à l'étude, qui est un élément important de l'ensemble des mesures économiques proposées dans le budget en avril dernier. Les mesures fiscales dont nous sommes saisis aujourd'hui représentent un élément

### *Impôt sur le revenu—Loi*

important. Elles sont destinées à inciter le secteur des affaires à seconder la relance de l'économie canadienne. Le Canada, comme de nombreux pays industrialisés, a traversé une grave récession. Le gouvernement a réagi dans son budget d'avril dernier en proposant des mesures financées par le secteur public, par le gouvernement, et en définitive par les contribuables canadiens, en vue de fournir une aide immédiate à ceux qui sont le plus durement atteints par la récession et de financer des projets d'investissements qui non seulement fourniront des emplois à court terme mais qui aideront également à constituer l'infrastructure nécessaire à une nouvelle relance économique. Les mesures en question dans le secteur public ont exigé un financement public accru et ont entraîné une majoration du déficit fédéral.

J'ai écouté avec un certain intérêt le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) parler de ce projet de loi il y a un ou deux jours. Il a souligné l'importance du déficit actuel et dénoncé l'utilisation que le gouvernement fédéral fait du déficit systématique. Il a prétendu que rien ne portait à croire que la situation changerait sous peu. Je comprends pourquoi il est de cet avis, car, en fait, il approuve cette politique. Il s'est prononcé en faveur des politiques fiscales actuelles du gouvernement. Dans une entrevue qu'il accordait au *Globe and Mail* il y a quelques jours, il déclarait que s'il faisait partie du gouvernement à l'heure actuelle, il suivrait exactement les mêmes politiques que notre ministre des Finances (M. Lalonde). Pour ce qui est du déficit même, il a déclaré que le ministre des Finances ne pouvait faire autrement que de prévoir un déficit de l'ordre de 30 milliards de dollars, ajoutant qu'un déficit élevé cette année est indispensable pour favoriser la relance économique. Je suis heureux de constater à propos de l'ampleur du déficit que les deux partis s'entendent et que l'opposition appuie dans une certaine mesure la politique du gouvernement tendant, dans l'immédiat, à créer des emplois et à stimuler l'économie en effectuant certaines dépenses.

Comme les députés l'ont fait remarquer, notamment celui qui m'a précédé, c'est surtout le secteur privé qui peut créer des emplois au sein de notre économie. C'est le secteur privé qu'on incite, par l'intermédiaire des mesures fiscales proposées aujourd'hui, à investir et à prendre de l'expansion de façon à créer d'autres emplois et à accroître la productivité de notre industrie. C'est en définitive la solution à l'inflation qui nous permettra de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

On a signalé à maintes reprises durant l'étude de ce projet de loi qu'on avait tardé à proposer les mesures fiscales découlant du budget d'avril. Il y a bien entendu plusieurs raisons à cela. La Chambre a consacré beaucoup de temps le mois dernier à un projet de loi litigieux qui a suscité un débat prolongé. Abstraction faite des limites qu'impose le calendrier de la Chambre, le gouvernement a saisi cette occasion pour donner suite à son engagement de consulter plus étroitement le monde des affaires et les syndicats au sujet de ces mesures fiscales.